

## Le programme

### Objectifs

S'approprier la réglementation concernant les canalisations de transport de fluides (Gaz, Pétrole, etc.)

**Durée:** 21 h

### Journée 1

#### Présentation

Tour de table, présentation des participants et de la formation. Attentes et interrogations

#### Historique de la réglementation :

- ⇒ Analyse de cas concrets et interrogations .
- ⇒ Quels impacts sur l'aspect réglementaire actuel?

#### Evolution de la réglementation :

- ⇒ Les arrêtés, les guides GESIP, le code de l'environnement, les normes et les directives.

### Journée 2

#### Retour sur la journée 1:

- ⇒ Tour de table, questions.

#### Le Plan de Surveillance et de Maintenance (PSM) :

- ⇒ De quoi parle-t'on? les prérequis.
- ⇒ Réglementation et introduction à la démarche.

#### Les connaissances requises: les 4 étapes

- ⇒ Maîtrise de son installation
- ⇒ Maîtrise de son PROCESS
- ⇒ Maîtrise de son Environnement
- ⇒ Maîtrise du contexte règlementaire

### Journée 3

#### Retour sur la journée 2 :

- ⇒ Tour de table, questions.

#### Gestion des risques:

- ⇒ Etablir le PSM
- ⇒ Synthèse de l'existant de terrain

#### Les préconisations:

#### Pistes de travail concrètes

#### Conclusion et Echanges:

Echange avec les participants, évaluations, clôture de la formation

## Contactez nous:

ETC2I Formation:



**Thierry ANDRE : 06.15.58.90.96**

**ETC2I : 09.83.81.98.51**



**thierry.andre@etc2i.fr**

Contacts:



**Thierry ANDRE : 06.15.58.90.96**

**ETC2I : 09.83.81.98.51**



**thierry.andre@etc2i.fr**



# Formation

**L'Arrêté multifluide du 5 mars 2014 modifié et la réglementation en vigueur portant sur l'exploitation et la maintenance des canalisations de transport de combustible.**

*Notre formation concrète est faite pour vous aider!*



## Conditions et tarifs:

### Public:

Toutes personnes ou entreprise, maîtres d'ouvrage prévoyant la construction de canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, exploitants de ces ouvrages également désignés « transporteurs », organismes habilités, aménageurs et collectivités sur le territoire desquelles sont implantées ces canalisations.

### Pré requis:

Aucun pré requis n'est nécessaire pour l'accès à cette formation.

### Tarifs:

La formation étant interactive avec un travail en groupe, le minimum de participants est de 6 et un maximum de 15 pour une formation opérationnelle.

Prix: 600 € HT /Participant

### Conditions d'accessibilité:

Merci de bien vouloir nous contacter afin que nous puissions évaluer les meilleures conditions d'accueil pour les personnes en situation de handicap.

ETC2I Formation est enregistré sous le n° 75331721433. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

## Modalités:

### Modalités pédagogiques

Exposés, cas pratiques, travaux en groupes, liens avec vos installations, échanges

### Modalités d'évaluation

Un QCM sera réalisé en fin de formation afin de vérifier avec les participants la validation des leurs connaissances.  
Un questionnaire d'évaluation de la qualité de formation sera aussi réalisé.

### Formateur

B. GALANTE Directeur d'études - ETC2I  
Formation

### Les sessions

Les sessions sont réalisables en intra ou inter entreprises.

L'anticipation vis-à-vis de la réglementation vous permettra de :

- ⇒ Réduire les coûts
- ⇒ Améliorer la qualité de vos services
- ⇒ Attirer et mobiliser les collaborateurs
- ⇒ Améliorer l'image de marque de votre entreprise
- ⇒ Etablir une relation de confiance avec vos parties prenantes.

## L'arrêté multifuide du 5 mars 2014

### Quel est son objet?

Il définit les règles relatives à la conception, la construction, la mise en service, l'exploitation, la surveillance, la maintenance, les modifications et l'arrêt temporaire ou définitif d'exploitation des canalisations mentionnées à l'article L. 555-1 du code de l'environnement ainsi que des règles relatives à la maîtrise de l'urbanisation.

Autrement dit, cela signifie que l'entreprise, quelle que soit sa taille doit prendre en compte à la fois la réglementation technique de conception, mais aussi l'intégralité de la gestion des risques associés à l'ouvrage au travers du PSM ( Plan de Surveillance et de Maintenance).

### Maîtriser les 4 étapes pour un PSM opérationnel

- ⇒ **L'installation**
- ⇒ **Le process**
- ⇒ **L'environnement**
- ⇒ **Le contexte réglementaire**